



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

Labelle

5 juin 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le cinq juin deux-mille-dix-sept (5 juin 2017) à dix-huit heures (18 h) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Le siège numéro 2 est vacant.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 31 mai 2017.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 00.

4. **RÉS. 169.06.2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
5 JUIN 2017
À 18 H 00**

ORDRE DU JOUR

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Appels d'offres et contrats

5.1 Appel d'offres numéro 2017-06 relatif à des travaux de réfection du toit de la caserne : Octroi de contrat et appropriation de fonds;



6. Loisirs, culture et tourisme

6.1 Appropriation de fonds pour l'achat de mobilier pour les salles municipales;

7. Période de questions et réponses

8. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 170.06.2017 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2017-06 RELATIF À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TOIT DE LA CASERNE : OCTROI DE CONTRAT ET APPROPRIATION DE FONDS

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 141.05.2017 autorisant la direction générale à aller en appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection du toit de la caserne, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2017-06 préparés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des deux (2) soumissions reçues le 29 mai 2017 à 11 h 00 et à l'analyse de celles-ci, la soumission de J. Raymond Couvreur et Fils Inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de J. Raymond Couvreur et Fils inc. pour des travaux de réfection du toit de la caserne, au prix de 24 500 \$ plus les taxes pour les items 1 à 9 du devis et 3,00 \$ du pied carré pour le remplacement du contreplaqué endommagé estimé à environ 1000 pieds carrés, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2017-06.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriées de l'excédent non affecté.

Adoptée

6.1 RÉS. 171.06.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LES SALLES MUNICIPALES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 8 tables pliantes, de 120 chaises pliantes, de deux chariots et de 65 chaises empilables chez Industries Trans-Canada pour un montant de 8 204.23 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté.

Adoptée



7. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

8. **RÉS. 172.06.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 10.

Adoptée

_____(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire